



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Ariège

COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-VERGES

L'an **deux mil vingt six, le premier octobre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-JEAN-DE-VERGES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Brigitte FONTAINE**.

Étaient présents : Mme Brigitte FONTAINE, M. Philippe GUIARD, M. Philippe DELBOUYS, Mme Christine PAVELAK BOURLIER, M. Michel BANES, Mme Véronique FLABOREA, Mme Corinne LOMBARD, M. Tony MIGNOT, M. Aurélien MARTY, Mme Cindy TORRES, Mme Michèle ESCANDE, M. Florian FAJADET.

Étaient absents excusés : Mme Noura BOULAMJOUJ, M. Gérard PIRES, Mme Laura DA LUZ DEGEILH.

Procurations : Mme Noura BOULAMJOUJ en faveur de Mme Brigitte FONTAINE, M. Gérard PIRES en faveur de M. Aurélien MARTY, Mme Laura DA LUZ DEGEILH en faveur de Mme Cindy TORRES.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : Mme Véronique FLABOREA.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-040 : Approbation du Procès Verbal du 10 septembre 2026

Il convient d'approuver le Procès Verbal du précédent Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte le Procès Verbal du 10 septembre 2026 sans réserve, ni remarque.

15 VOTANTS

15 POUR

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-041 : Location de l'ancien local de La Poste pour l'installation d'une maison de santé

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le projet de bail professionnel portant sur l'ancien local de La Poste situé 3 BIS Avenue des écoliers 09000 Saint Jean de Verges ;
- le projet d'installation d'une maison de santé dans ce local ;

Considérant :

- que la commune est propriétaire de l'ancien local de La Poste situé [adresse] ;
- que la commune souhaite permettre l'installation d'une maison de santé dans ce local ;
- qu'il est proposé de mettre ce local en location dans le cadre d'un bail professionnel d'une durée de **douze (12) ans** ;
- que le montant du loyer est fixé à **660 € par mois** ;
- que le projet de bail sera établi par **Maître Padilla, notaire chargé de la rédaction de l'acte** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE

Article 1 – Mise en location

D'approuver la mise en location de l'ancien local de La Poste, situé 3 bis avenue des écoliers 09000 Saint Jean de verges, afin d'y permettre l'installation d'une **maison de santé**.

Article 2 – Durée du bail

D'approuver la conclusion d'un bail professionnel pour une durée de **douze (12) ans**, à compter de la date de prise d'effet qui sera fixée dans le bail.

Article 3 – Montant du loyer

De fixer le montant du loyer à **660 € par mois**, selon les conditions et modalités qui seront précisées dans le bail.

Article 4 – Rédaction du bail

De prendre acte que le bail professionnel sera établi par **Maître Padilla, notaire chargé de la rédaction de l'acte**, conformément aux conditions approuvées par le Conseil municipal.

Article 5 – Autorisation de signature

D'autoriser **Madame le Maire à signer le bail professionnel ainsi que tous les documents nécessaires à sa conclusion et à son exécution**.

Article 6 – Exécution

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

15 VOTANTS

15 POUR

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2026-042 : Mise en location d'un studio situé 1 rue de la Pompe

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un studio situé **1 rue de la Pompe**.

Afin de valoriser ce bien et de permettre sa mise à disposition dans le cadre d'une location, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser sa mise en location.

Le montant du loyer ainsi que l'identité du futur locataire seront déterminés ultérieurement, en fonction des candidatures reçues et des conditions de location retenues par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de mettre en location le studio situé **1 rue de la Pompe**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à rechercher un locataire et à effectuer les démarches nécessaires à la mise en location du logement ;
- **DIT** que le montant du loyer sera de 270€ charges comprises, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail et tous les documents nécessaires à la location du logement, une fois les conditions de location arrêtées.

15 VOTANTS

15 POUR
